

Ce qui implique l'arrêt

- du transfert de prestations de l'assurance-maladie obligatoire vers les complémentaires/assurances privées,
- les exonérations de la part patronale des cotisations sociales,
- les enveloppes budgétaires fermées et la tarification à l'activité (T2A) conduisant à l'étranglement financier des établissements et structures.

La démocratie

- La définition démocratique des besoins de la population, l'élaboration et le suivi des projets, associant usagers, professionnels, élus, sur un plan d'égalité,
- Une réelle représentativité des usagers, des personnels et des élus dans les instances décisionnelles à tous les niveaux.

Ce qui implique la suppression

des ARS (Agences Régionales de Santé), de la nouvelle gouvernance hospitalière, du découpage arbitraire des territoires de santé.

C'est pour tout cela que nous demandons l'abrogation de la loi HPST

* socle commun du manifeste « Notre Santé en danger »



Comite Gersois pour le développement et la défense de l'hôpital public

BP 500 97 32000 Auch Cedex
www.gers-sante.org comite@gers-sante.org
Association régie par la loi de 1901



« Mieux comprendre pour mieux agir »

INVITATION DEBAT PUBLIC

QUEL SYSTEME DE SANTÉ POUR L'AVENIR ?

Le Comité Gersois pour le Développement et la Défense de l'Hôpital Public

interroge

les représentants gersois des partis politiques engagés dans les élections présidentielles et législatives

VENDREDI 16 MARS à 20H00

à AUCH

Salle des Cordeliers

Le débat sera animé par le Comité Gersois de Défense de l'Hôpital Public, avec la participation de

Michel Antony

Président national de la Coordination Nationale des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité

Le débat public

Le comité a invité les représentants gersois des partis politiques engagés dans les élections présidentielles et législatives à se positionner publiquement sur ses propositions pour la modernisation du système public de santé, la garantie de l'accès aux soins pour tous. Le public sera invité à intervenir et à poser ses questions

Les invités

Les Alternatifs 32 - Europe Écologie les Verts - Parti Communiste - Parti de Gauche - le Mouvement Républicain et Citoyen - le Parti Socialiste - l'Union pour un Mouvement Populaire - Le Parti Radical de Gauche - le Mouvement Démocrate - Le Nouveau Parti Anticapitaliste - l'Union pour la Démocratie Française - le Parti Radical Valoisien - Lutte Ouvrière - le Nouveau Centre

**Usagers, Citoyennes et Citoyens,
prenez la parole .**

Nos principales propositions*

L'accès aux soins pour toutes et tous partout et à tout instant

ce qui implique de revenir

- sur toutes les mesures qui tendent à la sélection et à l'exclusion (franchises forfaits - dépassements d'honoraires - déremboursement - restrictions sur la **Couverture Maladie Universelle** et l'**Aide Médicale de l'Etat**) ...

Un service public présent partout et efficace:

- Un service public de santé incluant les soins primaires, la prévention, l'information, la lutte en amont contre les causes des maladies,
- Un secteur médico-social et social, public et associatif,
- Un secteur hospitalier public assurant l'accès à des soins de qualité et de proximité
- un secteur psychiatrique public coordonnant et assurant la continuité des soins,
- l'augmentation du nombre de professionnels de santé formés, un recrutement à la hauteur des besoins avec une répartition équilibrée sur tout le territoire,

Ce qui implique de revenir

- sur toutes les suppressions d'emplois, les suppressions d'activités, les fermetures de services, les regroupements autoritaires dans tous les secteurs .
- sur le démantèlement de la psychiatrie publique et toute instrumentalisation sécuritaire de celle-ci.
- sur l'application de critères de rentabilité financière à l'hôpital et dans tous les établissements
- sur la privatisation des activités et des établissements

Un financement solidaire

- Une protection sociale ouverte à toute la population, basée sur le principe « **chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins** »,
- La prise en charge de l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité Sociale avec la garantie d'un droit universel assuré à 100%.
- Une évolution vers la suppression de tous les « restes à charge »